



Montréverd le 04/01/2022

Rentrée janvier 2022 - Evolution du protocole sanitaire

Le ministère des solidarités et de la santé a redéfini la stratégie d'isolement social et professionnel afin de tenir compte de la situation épidémique actuelle et de la forte contagiosité du variant omicron.

Ces nouvelles règles s'appliquent à partir du 3 janvier 2022 pour l'ensemble de la population et viennent modifier le protocole jusqu'alors en vigueur dans les écoles.

Ces règles sont identiques entre le cadre scolaire et extra-scolaire (périscolaire, famille, sport, loisirs, ...)

COVID-19

PERSONNELS ET ÉLÈVES : LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

PROFESSEUR, PERSONNEL ET ÉLÈVE DE PLUS DE 12 ANS

	AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE	SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE
POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> Isolément de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures Isolément de 7 jours dans le cas contraire 	<ul style="list-style-type: none"> Isolément de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures Isolément de 10 jours dans le cas contraire
CAS CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'isolement Test antigénique ou PCR immédiat Autotest à J+2, J+4* 	<ul style="list-style-type: none"> Isolément de 7 jours Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

ÉLÈVE DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> Isolément de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures Isolément de 7 jours dans le cas contraire
CAS CONTACT	<p>L'élève pourra rester en classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si le test PCR ou antigénique fait à J+0 est bien négatif Et si les auto-tests réalisés à J+2 et J+4 sont négatifs (attestation sur l'honneur des parents)

*j = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact

[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Janvier 2022

Plus concrètement quelles sont les procédures à suivre ?

- Si mon enfant est positif au COVID-19 :

- 1- Informer rapidement l'école (le périscolaire et le restaurant scolaire le cas échéant)
- 2- L'enfant pourra revenir à l'école :
 - Après 5 jours d'isolement : si le résultat du test PCR ou antigénique réalisé le 5ème jour est négatif ET s'il ne présente pas de symptômes depuis 48 heures.
 - Après 7 jours d'isolement si le test n'est pas effectué

- Si mon enfant est cas contact :

- 1- Votre enfant ne doit pas venir à l'école
- 2- Réaliser un test PCR ou antigénique le plus rapidement possible
 - Si le résultat est négatif, l'enfant peut revenir à l'école. Le résultat du test est à transmettre à l'école (à l'attention de son enseignant) par mail ou en version papier
- 3- Réaliser un autotest 2 jours après le 1^{er} test : si le résultat est négatif, l'enfant peut rester à l'école. Une attestation sur l'honneur est à adresser à l'école (à l'attention de son enseignant) par mail ou en version papier (modèle en PJ)
- 4- Réaliser un autotest 4 jours après le 1^{er} test : si le résultat est négatif, l'enfant peut rester à l'école. Une nouvelle attestation sur l'honneur est à adresser à l'école (à l'attention de son enseignant) par mail ou en version papier (modèle en PJ)

En l'absence de test, l'enfant reste isolé 7 jours.

Que se passe-t-il si l'enseignant est absent ?

Le niveau 3 du protocole interdit le brassage des classes, **les élèves de l'enseignant absent ne peuvent pas être répartis dans les autres classes.**

Dans l'attente qu'un remplaçant soit nommé, nous nous efforcerons de trouver des solutions d'accueil quand ce sera possible. Ces solutions ne pourront être que provisoires. **A défaut, nous serons dans l'obligation de fermer la classe.** La continuité pédagogique sera assurée par l'enseignant si et seulement si son état de santé le lui permet.

Je vous remercie pour votre confiance et votre compréhension

Le Chef d'Etablissement

Mickaël FOUASSON